Droit universel à la Garantie jeunes : le Gouvernement reprend les préconisations du CESE



DÉCRYPTAGE PUBLIÉE LE 15/03/2016

Saisines liées : SÉCURISER LES PARCOURS D'INSERTION DES JEUNES (AVIS DE SUITE)
LE DÉFI DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES JEUNES ULTRAMARINS

Dans le cadre du projet de loi Travail et des mesures à destination de la jeunesse, le Gouvernement a confirmé le 14 mars la généralisation de la garantie jeunes dès 2017.
Cette mesure reprend les préconisations du CESE, formulées dans l'avis « Sécurisé les parcours d'insertion des jeunes » (mars 2015, rapporté par Antoine Dulin), et répond à l'appel lancé par le Conseil afin de généraliser cette opportunité à destination des 18-25 ans.
Le Gouvernement reprend également certaines recommandations de l'avis du CESE « Droits formels|droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes » (juin 2012), comme la clause impact jeunesse et la création d'un conseil d'orientation des politiques de jeunesse.

Le CESE, engagé en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, a alerté les pouvoirs publics concernant l'urgence de la mise en place d'une véritable politique de jeunesse. Le Conseil salue ainsi la mise en place par le Gouvernement de véritables outils politique de jeunesse permettant d'apporter une réponse à leurs difficultés d'insertion et de protection sociale.

Antoine Dulin, rapporteur des avis du CESE concernés par les annonces du Gouvernement, ajoute : « Nous porterons une attention particulière à la transformation de ces annonces en actes en termes de moyens financiers et humains, notamment par l'appui du réseau des missions locales ».

Le CESE, dont quatre sièges sont attribués aux organisations étudiantes et mouvements de jeunesse, demeure la seule institution au sein de laquelle sont représentés les jeunes. Sous leur impulsion, le CESE a été l'assemblée la plus impliquée sur les questions de jeunesse avec 7 travaux rapportés depuis 2011.

© - copyright CESE - Novembre 2026